

**Arrêté interpréfectoral N° 2026-DREAL-EBP-103
définissant les sols non adaptés à la plantation de peupliers
dans la réserve naturelle nationale
de la Seine Champenoise**

**Le secrétaire général,
Préfet de l'Aube par intérim,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**Le préfet de la Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU le code de l'environnement, et notamment l'article L. 332-3 ;
- VU le décret n°2025-688 du 22 juillet 2025 portant création de la réserve naturelle de la Seine Champenoise, notamment son article 11 relatif aux activités sylvicoles, à son titre III alinéa 3° relatifs aux boisements et reboisements en peupliers ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 31 juillet 2025 portant nomination de M. Franck DORGE secrétaire général de la préfecture de l'Aube, sous-préfet de Troyes ;
- VU le décret du 23 juillet 2025 portant nomination de M. Romain ROYET en qualité de préfet du département de la Marne ;
- VU le dossier d'enquête publique, notamment le rapport et les conclusions de la commission d'enquête en date du 30 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT la vacance momentanée du poste de préfet dans le département de l'Aube ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article 45 du décret n° 2004-374 susvisé, en cas de vacance momentanée du poste de préfet, l'intérim est assuré de droit par le secrétaire général de la préfecture ;

CONSIDÉRANT la présence dans certains secteurs de la réserve de milieux alluviaux humides, caractérisés par des espèces patrimoniales de flore adaptées à ces milieux, par la nature de leurs sols et par la présence d'eau pendant toute ou partie de l'année ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer la protection de ces espèces de flore et de ces milieux naturels, caractéristiques de la réserve, et que la plantation de peupliers issus de cultures dans ces milieux aurait pour conséquence leur destruction ;

CONSIDÉRANT qu'il est ainsi nécessaire d'interdire l'implantation de ce type de peupliers dans ces milieux, afin de protéger le patrimoine naturel caractéristique de la réserve ;

CONSIDÉRANT qu'une étude générale sur le territoire de la réserve n'est pas adaptée pour cartographier les types de sols ;

CONSIDÉRANT les propositions du CNPF Grand Est en date du 16 décembre 2025, basées sur leur guide « Les milieux alluviaux, guide pour l'identification des stations et le choix des essences » qui permet d'identifier les sols caractéristiques des milieux patrimoniaux pour lesquels la plantation de peupliers n'est pas adaptée aux enjeux de conservation de la réserve ;

SUR proposition du directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Grand Est

ARRÊTENT :

Article 1^{er} :

Sont désignés comme sols non adaptés à la plantation de peupliers, au sens du III de 11 du décret n°2025-688 du 22 juillet 2025, les types de sols suivants :

- les sols engorgés caractérisés par un gley* ou une tourbe** (voir annexe n°1) d'au moins 20 cm d'épaisseur à moins de 50cm de profondeur et par une nappe alluviale accessible à moins de 70 cm de profondeur en saison de végétation, soit du 1^{er} avril au 30 septembre.

Ce type de sol correspond à l'unité stationnelle A du guide du CNPF pour l'identification des stations et le choix des essences dans les milieux alluviaux, figurant en annexe n°2

- les sols peu prospectables caractérisés par un obstacle à l'enracinement apparaissant avant 50 cm de profondeur (graviers ou cailloux [>30%] ou craie ou

banc de sable de plus de 20cm d'épaisseur, ou gley* ou tourbe** - voir annexe n°1).

Ce type de sol correspond aux unités stationelles C2, D2 et F2 du guide du CNPF pour l'identification des stations et le choix des essences dans les milieux alluviaux., figurant en annexe n°3 à 5.

Article 2:

Sur les stations indiquées à l'article 1^{er}, le boisement ou le reboisement en peupliers est interdit, tel que définis à l'article 11 du décret n°2025-688 du 22 juillet 2025.

Article 3:

La définition du type de station doit être assurée par le propriétaire ou le gestionnaire forestier :

- pour un boisement, lors de la réalisation du diagnostic forestier et environnemental préalable, prévu par le 1^o du IV de l'article 11 du décret n°2025-688 du 22 juillet 2025 ;
- pour un reboisement, lors de l'élaboration ou du renouvellement du document de gestion durable prévu à l'article L. 122-3 du code forestier, dans les conditions déterminées par le plan de gestion de la réserve. En l'absence de document de gestion durable, une déclaration doit être faite auprès du gestionnaire de la réserve naturelle nationale.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aube, le secrétaire général de la préfecture de la Marne, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, le directeur départemental des territoires de l'Aube, le directeur départemental des territoires de la Marne, la directrice de l'agence Aube-Marne de l'office national des forêts et le directeur régional Grand Est du centre national de la propriété forestière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de l'Aube et de la préfecture de la Marne.

À Troyes, le **-1 JUIN 2026**

Le secrétaire général,
Préfet de l'Aube par intérim,

Franck DORGE

À Châlons-en-Champagne, le **10 JUIN 2026**

Le préfet de la Marne,

Romain ROYET

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit un recours gracieux, adressé, selon le ressort des parcelles concernées, à Monsieur le préfet de l'Aube ou à Monsieur le préfet de la Marne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Madame la Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, Grande Arche de la Défense – Paris Sud/ Tour Séquoia 92055 La Défense Cedex, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Annexe n°1 à l'arrêté interpréfectoral définissant les sols non adaptés à la plantation des peupliers

Définitions pédologiques utilisés à l'article 1 de l'arrêté :

* **gley** : horizon caractéristique des sols engorgés de façon permanente. La présence continue de l'eau se traduit par une couleur gris-bleu ou gris-verdâtre typique.

** **tourbe** : accumulation de matière organique dont la décomposition est ralentie par la présence d'eau de façon permanente ou quasi permanente.

Annexe n°2 à l'arrêté interpréfectoral définissant les sols non adaptés à la plantation des peupliers

Extrait du guide technique du CNPF Grand Est de 2010 « Les milieux alluviaux, guide pour l'identification des stations et le choix des essences »

Unité stationnelle de type « A » - pages 76 à 79

Unité stationnelle

A

Stations marécageuses



Composition du peuplement sous couvert fermé
Forêts et peupleraies âgées avec sous-étage

Essences principales

Aulne glutineux, Saule blanc, Frêne, Peupliers cultivés, Peuplier grisard

Essences accompagnatrices

Erable sycomore, Bouleau verruqueux, Saule marsault, Orme champêtre, Tremble

Strate arbustive

Noisetier, Aubépine monogyne, Saule cendré, Cornouiller sanguin, Sureau noir



Composition du peuplement sous couvert clair
Peupleraies âgées sans sous-étage et peupleraies jeunes

Essences principales

Peupliers cultivés

Essences ponctuellement présentes

Saules marsault et blanc, Frêne, Erable sycomore, Cornouiller sanguin, Saule cendré



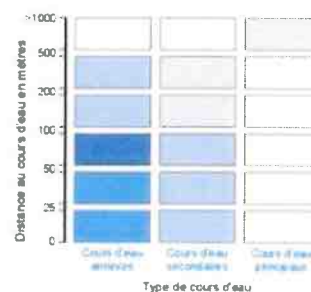
Cette unité stationnelle peut être observée sur l'ensemble de la zone de validité du guide, mais elle reste peu fréquente.

C.B. : 44 91, 44 911, 44 9112,
44 912, 44 92/a, 44 332/a
D.H. : 91F0-11*
IDF : 1, 2



Cette US s'observe principalement dans les vallées de cours d'eau annexes. Mais elle peut aussi être observée dans les vallées de cours d'eau de taille moyenne.

Elle s'étend généralement sur des surfaces limitées et à des distances souvent inférieures à 100m. Elle peut aussi se situer dans des dépressions, des cuvettes et, dans ce cas, à des distances plus importantes du cours d'eau.



Dans le cas de sols tourbeux, il est primordial que la profondeur et la battance de la nappe, ainsi que la végétation présente, correspondent à la description de la page ci-contre. En effet, à proximité de cours d'eau annexes, dans des vallées étroites, certaines tourbes reflètent un engorgement passé. Ces sols peuvent s'avérer être un substrat très sec pendant la période estivale, même s'ils sont engorgés durant l'hiver. Reprenez la clef de détermination au bloc 3.



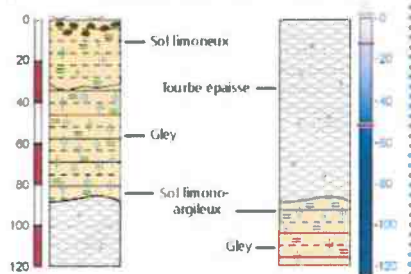
L'humus est un eumull (eventuellement un mesomull) ou une tourbe.

La carbonatation du sol est variable, elle apparaît assez fréquemment dès la surface, mais peut s'interrompre en présence de niveaux tourbeux non carbonatés. Les sols totalement exempts de calcaire sont assez rares. La texture des sols est fréquemment limoneuse ou limono-argileuse dès la surface. Une texture sableuse ou argileuse est possible mais plus rare. La présence d'une tourbe ou d'un horizon très organique de plus de 20 cm d'épaisseur, ou encore d'un gley dans les 50 premiers centimètres du sol est caractéristique de ces stations marécageuses. Ces phénomènes, qui traduisent un engorgement du sol relativement long, peuvent se superposer.

La présence d'éléments grossiers est relativement rare.



Ces stations connaissent des crues tous les hivers (souvent par remontée de la nappe) et peuvent rester sous quelques dizaines de centimètres d'eau pendant des semaines, voire des mois. En saison de végétation, la nappe est toujours atteinte lors d'un sondage à la tarière (le plus souvent avant une profondeur de 50 cm). Les années exceptionnellement peu pluvieuses, la nappe peut descendre en fin d'été aux environs de 1 m.



Les crues d'hiver sont : A. Substrats marécageux.



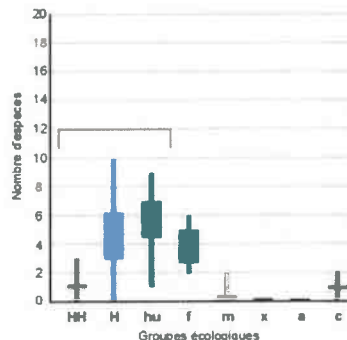
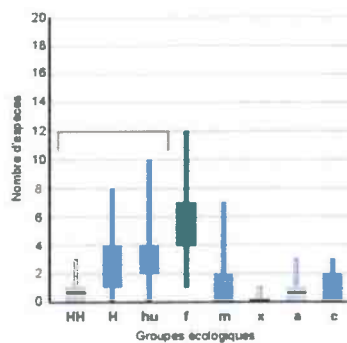
Espèces indicatrices les plus fréquentes sous un couvert fermé :

- HH (très engorgés) : *Populaire des marais*, *Phragmite*, *Menthe aquatique*.
- H (engorgés) : *Iris faux acore*, *Morelle douce-amère*, *Lysimachie vulgaire*.
- hu (humides) : *Lailche des marais*, *Eupatoire charnive*, *Circe des marais*, *Reine des prés*, *Angelique sauvage*.
- f (frais) : *Ronce bleutée*, *Ortie*, *Grosellier rouge*, *Cornouiller sanguin*, *Géranium herbe à Robert*, *Circe de Paris*, *Sureau noir*, *Benoîte commune*.
- m (mésophiles) : *Viome obier*, *Troène*, *Brachypode des bois*.
- c (calcaires) : *Cornouiller sanguin*, *Troène*.

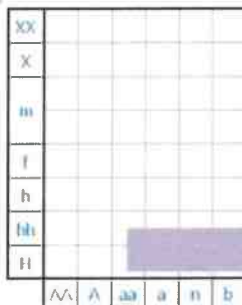


Espèces indicatrices les plus fréquentes sous un couvert clair :

- HH (très engorgés) : *Phragmite*, *Menthe aquatique*.
- H (engorgés) : *Lycopodium d'Europe*, *Iris faux acore*, *Epilobe hénisse*, *Morelle douce-amère*, *Saule cendré*, *Salicaire*, *Baldingère*.
- hu (humides) : *Lailche des marais*, *Houblon*, *Reine des prés*, *Eupatoire charnive*, *Angelique sauvage*, *Circe des marais*.
- f (frais) : *Ortie*, *Gaillet gratteron*, *Ronce bleutée*, *Cornouiller sanguin*.
- c (calcaires) : *Cornouiller sanguin*, *Fusain d'Europe*.



A



La richesse chimique est généralement bonne.



- L'engorgement du sol est très long et à faible profondeur.
- Les sols tourbeux induisent une instabilité du peuplement.
- La portance du sol est presque nulle.
- La carbonatation du sol est très fréquente.



Moyennes à Faibles

Essences à favoriser

Essences naturellement présentes

Essences principales
Aulne glutineux,
Saulé blanc.

Essences d'accompagnement
But productif

But cultural
Érable sycomore, Frêne,
Orme champêtre,
Bouleau verruqueux,
Grisard, Tremble.

Poupiers et autres essences possibles

En plein

Ponctuellement

Tentations à éviter

Généralement, les peupliers présents sur cette US sont de qualité (forme, croissance) assez médiocre. Par ailleurs, des problèmes de mauvaise stabilité sont particulièrement fréquents. Les peupliers cultivés ne seront donc pas introduits sur cette US dont les sols sont trop engorgés.



Ces stations présentent des conditions d'engorgement qui limitent fortement le choix des essences.

Les faciès à saules (blancs, cendrés...) traduisent généralement un engorgement encore plus marqué que les faciès à aulne glutineux.



La mécanisation des travaux sylvicoles et l'exploitation sont très difficiles sur ces stations engorgées une bonne partie de l'année. Sur cette US, l'intérêt écologique fort et l'intérêt sylvicole faible conduisent à limiter les investissements.

Guide pour l'identification des stations et le choix des essences sur les milieux alluviaux



Cette US peut correspondre à l'habitat 91E0-11* classe prioritaire par la directive « Habitats », qui correspond à l'aulnaie à hautes herbes (C.B. 44.332/a).

Elle peut aussi, selon son niveau d'acidité, se rapprocher d'habitats de haute valeur patrimoniale n'ayant pas été retenus par la directive « Habitats » :

- les bois d'aulne marécageux à fougère femelle et ronces (C.B. 44.91) sont sans doute peu représentés sur la zone de validité du guide;
- les bois d'aulne marécageux eutrophes ou basiciques à cirse des marais (C.B. 44.911) sont probablement les plus fréquents;
- les bois d'aulne marécageux à fauche allongée (C.B. 44.911.2) sont plutôt observés dans les régions naturelles dont les roches ne sont pas calcaires;
- les aulnaies à sphaignes et fauche lisse (C.B. 44.912) sont peu fréquentes car associées à des substrats acides, relativement peu rencontrés sur l'axe d'utilisation du guide;
- les saulaies arbusives marécageuses à saules cendre et à oreillettes (C.B. 44.92/a) peuvent être observées sur l'ensemble de la zone.



Ces milieux écologiquement très riches peuvent abriter de nombreuses espèces protégées ou patrimoniales telles que la fougère des marais (*Thelypteris palustris*), l'osmonde royale (*Osmunda regalis*), le peucedan des marais (*Thysselmannia palustris*), le cassis (*Ribes nigrum*), la dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*) ou le dryopteris à crêtes (*Dryopteris cristata*).

Les milieux ouverts (roselières, marais, cariçaies...) en contact avec l'USA peuvent héberger des espèces de haute valeur patrimoniale comme la grande douve (*Ranunculus lingua*), la gratiola (*Gratiola officinalis*) ou le liparis de Loesel (*Liparis loeselii*).



Les mégaphorbiaies sont des prairies hautes caractérisées par la présence d'un faible nombre d'espèces mais présentant de larges feuilles (cirse des marais, angélique sauvage, reine des prés, valériane officinale rampante, iris faux acore, grandes laiches, ortie dioïque...). Ces formations végétales sont fréquemment observées dans les milieux ouverts très humides jouxtant les « Stations marécageuses », à condition qu'aucun pâturage n'y soit pratiqué. Leur composition floristique dépend de la richesse du sol, de la taille du cours d'eau ou de la vallée.

Les prairies hygrophiles, composées de poacées et d'espèces prairiales, sont généralement issues de mégaphorbiaies qui ont été fauchées ou pâturées. En cas d'arrêt total d'interventions de ce type, la mégaphorbiaie se développe à nouveau.

Les « Stations très humides » sont situées à faible distance de ces « Stations marécageuses », dans les zones un peu moins engorgées.

Les stations stationnelles A. Stations marécageuses.



Les saules s'installent généralement les premiers dans un milieu ouvert de type mégaphorbiaie ou phragmitaie. Dans le cas d'un engorgement très intense, la dynamique s'arrête parfois à ce stade de saulaie, mais généralement, l'aulne glutineux prend la suite.

Les autres essences (frêne, érable, sycomore, bouleau verruqueux) peuvent s'installer ponctuellement, mais l'aulnaie reste le peuplement définitif en absence de modification du régime hydrique. Une régression de l'aulne glutineux en faveur des autres essences traduirait un abaissement de la nappe ou des périodes d'inondation moins longues ou moins fréquentes.



Les stations de type A ont une très haute valeur patrimoniale liée à la présence de l'eau. Elles ne doivent donc pas être drainées ce qui serait peu efficace, réduirait leur intérêt écologique et n'apporterait pas d'importants gains de productivité. De même, du fait de leur forte humidité, l'utilisation de produits chimiques (phytocides, notamment) est à proscrire.

Ces stations possèdent naturellement une assez faible diversité en essences, mais elle peut être favorisée en maintenant le frêne, les saules, les ormes... même s'ils n'ont pas de potentiel de production. De même, le maintien d'arbres morts ou à cavités est souhaitable.

Sur ces stations, le débordage est particulièrement délicat. Les bois doivent donc être sortis depuis l'extérieur (cablage, grue du porteur).

Ces stations n'ont pas de vocation populiicole (sols trop humides). L'implantation de peupliers les dégraderait fortement et n'aurait pas de rentabilité économique. Quand des peupliers ont été autrefois introduits et que la mortalité y a été importante, il peut être intéressant de conserver quelques individus morts (biodiversité). Les communautés à hautes herbes (mégaphorbiaies) qui poussent sous les peuplements clairs de peupliers peuvent abriter de nombreuses espèces patrimoniales.



Grande douve

Annexe n°3 à l'arrêté interpréfectoral définissant les sols non adaptés à la plantation des peupliers

Extrait du guide technique du CNPF Grand Est de 2010 « Les milieux alluviaux, guide pour l'identification des stations et le choix des essences »

Unité stationnelle de type « C2 » - pages 82 à 85

Unité stationnelle C2

Stations très humides sur sol peu profond



Composition du peuplement sous couvert fermé
Forêts et peupleraies âgées avec sous-étage

Essences principales
Aulne glutineux, Frêne, Peupliers cultivés
Essences accompagnatrices
Chêne pedunculé, Saule blanc, Grisard,
Érable sycomore, Orme lisse
Strate arbustive
Noisetier, Aubépine monogyne, Cornouiller
sanguin, Saule cendré, Sureau noir, Pommier

Composition du peuplement sous couvert clair
Peupleraies âgées sans sous-étage et peupleraies jeunes

Essences principales
Peupliers cultivés
Essences ponctuellement présentes
Frêne, Saules marsault et blanc, Érable sycomore,
Noisetier, Cornouiller sanguin, Saule cendré,
Aubépine monogyne



Unité stationnelle peu fréquente pouvant être rencontrée sur l'ensemble de la zone de validité du guide

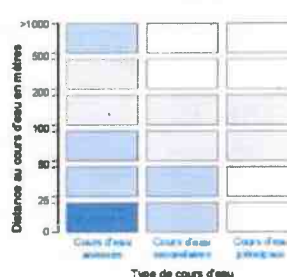
C.B. : 44.31, 44.311, 44.32/a,
44.32/a, 44.32/b
D.H. : 91EO 8*, 91EO 6*,
91EO 11*
IDF : 2



Cette US est généralement observée à proximité de petits cours d'eau.

Cependant, très fréquemment, ces cours d'eau annexes sont localisés dans une large vallée et sont liés à la nappe alluviale d'une grande rivière. Dans ce cas, l'US peut être rencontrée à des distances du cours d'eau dépassant les 500m.

Cette US peut aussi être observée dans des dépressions ou des cuvettes.



Si votre diagnostic repose uniquement sur la présence d'une nappe à moins de 70cm de profondeur en saison de végétation (critère 43) et si :

- vous avez effectué le sondage au mois de mai,
- les taches d'hydromorphie ne sont pas très marquées,
- l'aulne glutineux représente moins de 25 % de recouvrement (dans le cas d'un peuplement forestier),

alors reprenez la clef de détermination au bloc 5.





Cette US peut correspondre à l'habitat 91E0* classe prioritaire par la directive « Habitats » (forêts alluviales à aulne et frêne), sous ses variantes 6, 8 et 11.

L'aulnaie frénée de rivières à eaux rapides à stellaire des bois sur alluvions siliceuses (91E0* 6, C.B. 44.32/a) n'est apparemment présente que dans les vallées de l'Ardenne primaire, où elle occupe de faibles étendues.

L'aulnaie frénée à laiche espace des petits ruisseaux (91E0* 8, C.B. 44.311) est fréquente sur une grande partie de la zone de validité du guide, mais elle y occupe de faibles surfaces.

L'aulnaie à hautes herbes (91E0* 11, C.B. 44.332/a) peut être rencontrée sur toute la zone de validité du guide, mais reste assez peu fréquente et peu étendue.

L'aulnaie à groseillier rouge (91E0* 11, C.B. 44.332/b) peut être observée ponctuellement en Ardenne primaire.



Ces stations très humides abritent une flore spécifique riche en espèces patrimoniales comme la dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*), le casque de Jupiter (*Aconitum napellus*), le cassis (*Ribes nigrum*), la gagee jaune (*Gagea lutea*) ou l'orme lisse (*Ulmus laevis*).

Le rubanier dressé (*Sporanium erectum*) ou le pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) peuvent être rencontrés lorsque le couvert est clair.



Cette US peut être associée à des prairies à hautes herbes (méga-phorbiaies). La végétation observée dans ces milieux est constituée, entre autres, des plantes rencontrées sous les peupleraies sans sous-étage. En cas de fauche ou de pâturage, ces méga-phorbiaies évoluent en prairies très humides.

En terme de milieux forestiers, cette US côtoie généralement les « Stations marécageuses », plus engorgées, et les « Stations humides ».

Les cartes stationnelles - C2 - Stations très humides sur sol peu profond



Les saules constituent généralement la formation arborescente pionnière sur cette US.

L'aulne glutineux leur succède et domine ensuite fréquemment le peuplement. Il est accompagné par des essences nomades comme le frêne, l'érable sycomore, l'orme lisse.

Le chêne pédonculé peut s'installer ensuite sur les zones les plus hautes, en limite avec les unités stationnelles humides, mais il reste toujours dispersé.



Les stations de type C2 ont une très haute valeur patrimoniale liée à la présence de feu. Elles ne doivent pas être drainées car ce serait peu efficace, réduisant leur intérêt écologique et n'apportant pas d'importants gains de productivité. De même, leur forte humidité induit la non utilisation de produits chimiques (phytocides, notamment).

Ces stations possèdent naturellement une assez faible diversité en essences, mais elle peut être favorisée en maintenant le frêne, les saules, les ormes, le chêne pédonculé... même s'ils n'ont pas de potentiel de production. De même, le maintien d'arbres morts ou à cavités est souhaitable.

Sur ces stations, le débardage est particulièrement délicat. La plupart du temps, les bois doivent être sortis depuis l'extérieur (câblage, grue du porteur).

Ces stations n'ont pas de vocation populiicole (sols trop humides, difficultés d'enracinement). L'implantation de peupliers les dégraderait fortement et n'aurait pas de rentabilité économique. Quand des peupliers ont été autrefois introduits et que la mortalité y a été importante, il peut être intéressant de conserver quelques individus morts (biodiversité). Les communautés à hautes herbes (méga-phorbiaies) qui poussent sous les peuplements clairs de peupliers peuvent abriter de nombreuses espèces patrimoniales.



Cassia

Annexe n°4 à l'arrêté interpréfectoral définissant les sols non adaptés à la plantation des peupliers

Extrait du guide technique du CNPF Grand Est de 2010 « Les milieux alluviaux, guide pour l'identification des stations et le choix des essences »

Unité stationnelle de type « D2 » - pages 94 à 97

Unité stationnelle D2 Stations humides sur sol peu profond



Composition du peuplement sous couvert fermé Forêts et peupleraies âgées avec sous-étage

Essences principales

Aulne glutineux, Frêne, Peupliers cultivés

Essences accompagnatrices

Bouleau verrucosus, Saule blanc, Orme champêtre, Frêne sycamore, Girsard, Tremble, Orme champêtre

Strate arbustive

Cornouiller sanguin, Aubépine monogyne, Noisetier, Saule marsault, Prunellier



Composition du peuplement sous couvert clair Peupleraies âgées sans sous-étage et peupleraies jeunes

Essences principales

Peupliers cultivés

Essences ponctuellement présentes

Frêne, Cornouiller sanguin, Aubépine monogyne, Saule cendre



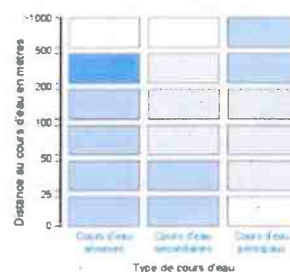
Unité stationnelle peu fréquente qui peut être rencontrée sur l'ensemble de la zone de validité du guide

CB : 44 331, 44 332/b, 44 332/c, 44 4
DH : 91EO 9°, 91EO 10°, 91EO 11°, 91EO
DF : /



Généralement, le cours d'eau le plus proche de cette US est de petite taille. Cependant, la plupart du temps, ce cours d'eau annexe est localisé dans une large vallée, donc lié à la nappe alluviale d'un cours d'eau plus important.

Ces stations sont observées à des distances variables de la rivière. Dans les vallées de faible largeur, la distance dépasse rarement 50m. En revanche, dans les larges vallées, la distance peut égaler 500m, même si le cours d'eau le plus proche est de petite taille.



Si, lors de votre sondage à la tarière, vous n'êtes pas parvenu à creuser jusqu'à 1m pour observer la présence de la nappe ou de traces d'hydromorphie et que vous observez au moins 2 plantes du groupe HH, alors vérifiez que la description de FUS C2 n'est pas mieux adaptée.

Si vous observez la melique uniflore, la stellaire holostée ou l'anémone des bois, vérifiez que vous ne vous situez pas plutôt sur FUS F2.

La présence du chame est assez rare sur cette US. Si vous l'observez, vérifiez que la description de FUS F2 ne convient pas mieux.

Guide pour l'identification des stations et le choix des essences sur les milieux alluviaux

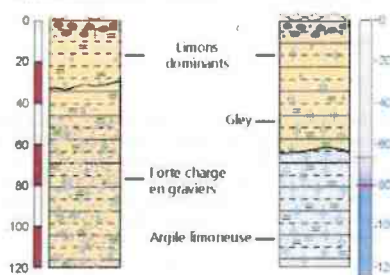


L'humus est généralement un eumull, mais il peut être plus épais. Il est très souvent carbonaté.

La plupart des sols sont **carbonatés** dès la surface, mais bien qu'ils soient rares, les sols non carbonatés existent. La **texture** en surface est presque toujours à dominante limoneuse. Le sol peut ensuite s'enrichir en argile plus en profondeur. Les sols sableux sont peu fréquents. L'**engorgement** temporaire du sol se traduit généralement par des taches rouille et décolorées, apparaissant souvent avant 40 cm de profondeur. La présence d'un gley ou d'une tourbe reste possible. La **prospection racinaire** est limitée par la présence de bancs de sable, de niveaux très engorgés (gley) ou de niveaux tourbeux, mais surtout par une charge en graviers ou cailloux importante, avant 50 cm de profondeur.



Les crues hivernales sont rares et courtes sur ces stations. La nappe remonte rarement à moins de 30 cm de la surface du sol. En général, il y a de grandes variations de sa profondeur en fonction des saisons. En saison de végétation, un sondage à la tarière ne permet d'atteindre la nappe que dans moins de 30% des cas. Elle est le plus souvent comprise entre 50 cm et 1,5 m de profondeur.



Les unités stationnelles - D2 Stations humides sur sol peu profond



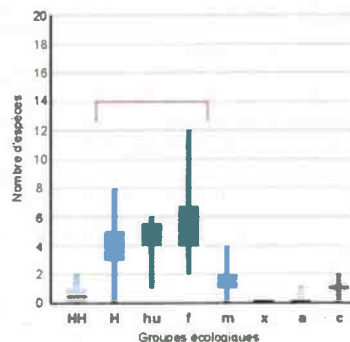
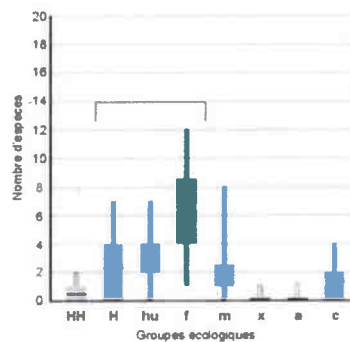
Espèces indicatrices les plus fréquentes sous un couvert fermé:

- HH (très engorgés): *Phragmite*, *Populage des marais*
- H (engorgés): *Morelle douce-amère*, *Liseron des haies*, *Baldingère*, *Iris faux acore*
- hu (humides): *Reine des prés*, *Angélique sauvage*, *Houblon*, *Laiche des marais*, *Valériane officinale rampante*
- f (frais): *Ronce bleuâtre*, *Ortie*, *Benoîte commune*, *Cornouiller sanguin*, *Gaillardet gratteron*, *Glechome*, *Lusain d'Europe*, *Groseillier rouge*, *Galeopsis*
- (mésophiles): *Brachypode des bois*, *Violette obier*
- (calcaires): *Cornouiller sanguin*, *Lusain d'Europe*



Espèces indicatrices les plus fréquentes sous un couvert clair:

- HH (très engorgés): *Phragmite*
- H (engorgés): *Morelle douce-amère*, *Pigamon jaune*, *Laiche des rias*, *Iris faux acore*, *Epiaire des marais*, *Salicaire*
- hu (humides): *Eupatoire chanvrine*, *Angélique sauvage*, *Reine des prés*, *Valériane officinale rampante*, *Renoncule rampante*
- f (frais): *Ronce bleuâtre*, *Cornouiller sanguin*, *Gaillardet gratteron*, *Glechome*, *Berce sphondyle*, *Ortie*
- (mésophiles): *Violette obier*, *Canche cespiteuse*, *Diactyle agglomérée*
- (calcaires): *Cornouiller sanguin*, *Laiche glauque*



D2

XX	
X	
m	
f	
h	
hu	
H	
A	A
a	a
n	n
b	b



- Bonne alimentation en eau
- Bonne richesse chimique



- Sol fréquemment carbonaté dès la surface
- Profondeur prospectable limitée à moins de 50 cm (risque d'assèchement en cas d'abaissement de la nappe)
- Engorgement du sol parfois contraignant



Moyennes à Assez faibles

Essences à favoriser

Essences naturellement présentes

Essences principales
Chêne pédonculé,
Frêne p.144

Essences d'accompagnement

But productif
Érable sycomore p.141,
Orme lisse,
Aulne glutineux p.142,
Grisard

But culturel

Orme champêtre, Bouleau verrucosus,
Tremble, Saule blanc

Peupliers et autres essences possibles

En plein

Ponctuellement

Tentations à éviter

Les peupliers cultivés et les noyers, car ces sols de faible profondeur prospectable ne peuvent leur assurer une alimentation en eau régulière.
Les résineux p.149



Les potentialités peuvent être sensiblement différentes selon la nature de la contrainte à l'enracinement. La tourbe n'en est pas réellement une, mais elle constitue une zone très sèche en cas d'abaissement de la nappe en période estivale.



Ces sols, fréquemment limoneux en surface, sont sensibles au tassement



Cette US peut correspondre à trois variantes de l'habitat 91E0* classe prioritaire par la directive « Habitats » (forêts alluviales à aulne et frêne)

la frénaiie-ormaie atlantique à podagraire des rivières à cours lent (91E0* 9, C.B. 44.332/c), est présente dans la moitié ouest de la zone de validité du guide;

la frénaiie-ormaie continentale à cerisier à grappes des rivières à cours lent (91E0* 10, C.B. 44.331), est plutôt représentée dans la partie est de l'aire d'utilisation du guide;

l'aulnaie à groseillier rouge (91E0* 11, C.B. 44.332/b) est peu fréquente mais peut être rencontrée dans les vallées des Ardennes, notamment.

Elle peut aussi correspondre aux forêts mûres de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves (91F0, C.B. 44.4), habitat devenu très rare dans nos régions.



Ces stations peuvent accueillir des espèces patrimoniales parmi lesquelles la gagee jaune (*Gagea lutea*), la vigne sauvage (*Vitis vinifera* subsp. *silvestris*), le cerisier à grappes (*Prunus padus*) ou l'orme lisse (*Ulmus laevis*).

L'euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*), la violette élevée (*Viola elatior*), le senecion des marais (*Senecio paludosus*), le laitron des marais (*Sonchus palustris*) ou l'ail anguleux (*Allium angulosum*) sont parfois rencontrés lorsque le couvert est clair.



Les milieux ouverts associés à cet habitat peuvent être des prairies à hautes herbes (mégaforbiaies) composées d'iris faux acore, d'angelique sauvage, de reine des prés... ou des prairies inondables et fauchées, caractérisées par des plantes de la famille des poacées.

Les « Stations très humides » prennent la suite de cette US lorsque l'engorgement est plus intense. Au contraire, dans les zones un peu moins humides, les « Stations fraîches » seront observées.

Les unités stationnelles : D2 - Stations humides sur sol peu profond



Le stade pionnier peut être composé d'une formation arbustive à base de saules (cassant, des vanniers, pourpre...). L'aulne glutineux succède aux saules, parfois encore présents en sous-étage.

Des espèces nomades, comme le frêne et l'érable sycomore s'installent ensuite. Le chêne pédonculé est présent dans les vallées les plus larges.

On notera que, selon l'histoire et la gestion du peuplement, la composition des peuplements pourra être très différente.



Comme les stations de type D1 et D3, les US D2 sont naturellement assez bien drainées en été. La création de fosses n'améliorerait pas la productivité et créerait des perturbations pour la flore et la faune.

Le maintien, à l'hectare, d'un ou deux arbres morts d'assez gros diamètre ou d'arbres à cavités, améliore fortement la biodiversité. Quand une peupleraie a été installée, le maintien d'autres essences, voire d'arbres morts en bordure de la parcelle est souhaitable (excepté à proximité des chemins).

La conservation des mares ou des bras morts est très favorable à la faune et la flore.

Les jeunes peupleraies peuvent accueillir sur ces stations des végétations à hautes herbes (mégaforbiaies) qui abritent parfois des plantes à forte valeur patrimoniale. La pratique d'une fauche régulière limite le développement des ligneux et permet donc de conserver ces espèces.

A l'opposé, l'arrivée d'un sous-étage ligneux permet à des plantes forestières de se maintenir ce qui est parfois également favorable.



Vigne sauvage

Annexe n°5 à l'arrêté interpréfectoral définissant les sols non adaptés à la plantation des peupliers

Extrait du guide technique du CNPF Grand Est de 2010 « Les milieux alluviaux, guide pour l'identification des stations et le choix des essences »

Unité stationnelle de type « F2 » - pages 120 à 123

Unité stationnelle

F2 Stations fraîches sur sol peu profond



Composition du peuplement sous couvert fermé
Forêts et peupleraies âgées avec sous-étage

Essences principales

Chêne pedonculé, Frêne, Peupliers cultivés

Essences accompagnatrices

Érable sycomore, Aulne glutineux, Orme champêtre, Tremble, Saule marsault, Orme lisse, Charme, Érable champêtre

Strate arbustive

Aubépine monogyne, Noisetier, Cornouiller sanguin, Sureau noir



Composition du peuplement sous couvert clair
Peupleraies âgées sans sous-étage et peupleraies jeunes

Essences principales

Peupliers cultivés

Essences ponctuellement présentes

Orme champêtre, Chêne pedonculé, Frêne, Cornouiller sanguin, Prunellier



Unité stationnelle rare pouvant être observée sur l'ensemble de la zone de validité du guide

C.B. : 41.24/a, 41.24/b, 41.23

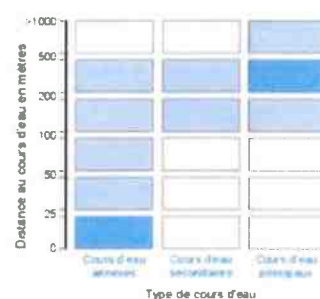
D.H. : 9160-1, 9160-2

IDF : /



Cette US est très rarement observée dans les vallées étroites des cours d'eau annexes isolés.

En revanche, elle est fréquente dans les grandes vallées, soit à des distances assez importantes (200m) lorsqu'il s'agit d'un cours d'eau secondaire ou principal, soit à proximité d'un cours d'eau annexe (moins de 200m en général).



Si vous observez la nappe à moins de 70cm de profondeur en saison de végétation, vérifiez que la description de l'US D2 ne correspond pas mieux que celle-ci.



Cette US peut correspondre aux frênaies subatlantiques à primevère (C.B. 41.23) ou à deux habitats retenus par la directive «Habitats», le 9160-1 ou le 9160-2, qui sont des chênaies pédonculées calcicoles (C.B. 41.24).

les chênaies pédonculées calcicoles continentales des fonds de vallon (9160-1, C.B. 41.24/l) sont, comme leur nom le suggère, localisées dans la partie est de la zone de validité du guide. Les sols sont exempts de traces d'hydromorphie.

les chênaies pédonculées calcicoles à neutrophiles à primevère élevée (9160-2, C.B. 41.24/b), sont plus fréquentes et sont observées sur l'ensemble de l'aire d'utilisation du guide.



Ces stations fraîches accueillent parfois des plantes patrimoniales comme l'orme lisse (*Ulmus laevis*), la benoîte des ruisseaux (*Geum rivale*), la niveole printanière (*Leucophaea verna*), la langue de serpent (*OphioGLOSSUM vulgatum*), l'isopyre faux piqamon (*Thalictrum thalictroides*), l'impatiante ne-me-touchez-pas (*Impatiens noli-tangere*).

Les milieux les plus ouverts hébergent parfois l'oeillet magnifique (*Dianthus superbus*).



Les mégaphorbiaies peuvent encore border cet habitat. Elles sont moins riches en espèces hygrophiles que lorsqu'elles sont observées dans des milieux plus humides.

En cas de fauche ou de pâturage, elles peuvent évoluer vers des prairies inondables ou mésophiles, fréquentes dans les zones les moins humides des vallées larges.

Certaines variantes des prairies de fauche à avoine élevée peuvent border ces stations.

Les «Stations humides», sont souvent associées à ces «Stations fraîches».

Les «Stations mésophiles» effectuent la transition avec les milieux non alluviaux.

Les unités stationnelles : F2 : Stations fraîches sur sol peu profond



Cet habitat peut être issu d'une prairie de fauche ou pâturée colonisée par le bouleau verruqueux, le tremble et l'aulne glutineux éventuellement.

Le frêne, l'érable sycomore et le merisier leur succèdent. Le chêne pédonculé s'installe et constitue, avec le frêne, l'essentiel du peuplement mature.

Comme c'est souvent le cas, l'histoire du peuplement et la gestion qui y est pratiquée, influent beaucoup sur sa composition en essences.



Les stations de type F sont des stations fraîches qui abritent parfois des plantes patrimoniales. Le creusement de fosses n'apportera pas d'améliorations sur la croissance des arbres. Le débordage est possible sur ces sols quand ils sont secs et que la nappe alluviale est profonde (été).

Le maintien, à l'hectare, d'un ou deux arbres morts d'assez gros diamètre ou d'arbres à cavités, améliore fortement la biodiversité.

Quand une peupleraie a été installée, le maintien d'autres essences, voire d'arbres morts en bordure de la parcelle est souhaitable (excepté à proximité des chemins).

Il est recommandé de conserver voire de favoriser un sous-étage ligneux sous les peupleraies présentes sur ce type de station. Cela permet à certaines plantes exclusivement forestières de s'y maintenir.



Impatiante ne-me-touchez-pas

